

Le SPG à l'épreuve du terrain : leçons tirées de l'accompagnement des coopératives maraîchères

Jean-Marie Agossou, Justine Scholle, Ariel Hardy Houessou,
Laurenda Todome, Sacha Ahamide, Fréjus Thoto, Floriane Thouillot



Cette note de capitalisation a été élaborée dans le cadre du projet « *Des légumes savoureux et sains dans nos assiettes (LSSA)* », mis en œuvre par le Centre Africain pour le Développement Équitable (ACED) en partenariat avec le GRET. Elle vise à partager les enseignements tirés de l'accompagnement des coopératives maraîchères dans le développement des circuits courts, afin de renforcer leur structuration organisationnelle, d'améliorer leur accès à des marchés plus structurés et de consolider durablement l'autonomie économique des petits producteurs.

Citation : Agossou, J., Scholle, J., Houessou, A. H., Todome, L. B., Ahamide, H. S. H., Thoto, F. S., Thouillot, F. (2026). **Le SPG à l'épreuve du terrain : leçons tirées de l'accompagnement des coopératives maraîchères.** Note capitalisation, NC-ACED-002-2026. Abomey-Calavi : Centre Africain pour le Développement Équitable. pp 13.



Copyright ACED et GRET, 2026

Image de couverture : Des bénéficiaire récoltant des légumes

Crédit photo : © ACED



Ce document est protégé par le droit d'auteur, qui encourage le partage des connaissances et de la créativité. Il peut être partagé et redistribué à condition que les auteurs soient explicitement cités.

Toute utilisation à des fins lucratives est strictement interdite. Toute modification, transformation ou adaptation du document de quelque manière que ce soit doit être approuvée par les auteurs.

Les points de vue, les opinions et les jugements contenus dans ce document ne reflètent pas la position de ACED, du GRET ou de leurs partenaires.



Scannez pour télécharger
la note de capitalisation



Messages clés

- Le SPG au Bénin constitue un outil pertinent pour améliorer les pratiques agroécologiques et structurer les coopératives, mais son efficacité dépend fortement d'un cadre institutionnel stable et fonctionnel ainsi que d'une reconnaissance effective du label par les consommateurs et les acheteurs.
- L'augmentation des coûts de certification, combinée à un manque de transparence, limite l'accessibilité du dispositif pour les petits producteurs et réduit son caractère inclusif.
- La certification SPG renforce la confiance entre producteurs et consommateurs, mais son impact direct sur l'accès au marché reste limité. Elle facilite surtout l'écoulement des produits lorsque la qualité est reconnue, sans garantir à elle seule un prix plus rémunérateur.

Enjeu

La certification des produits agroécologiques constitue un levier important pour valoriser les productions locales et renforcer la confiance des consommateurs. Dans ce contexte, le Système Participatif de Garantie (SPG) a été promu au Bénin comme une alternative plus accessible aux systèmes de certification biologique conventionnels, souvent coûteux et peu adaptés aux petits producteurs.

Entre 2022 et 2024, le Centre Africain pour le Développement Équitable (ACED), en partenariat avec le GRET, a accompagné plusieurs coopératives maraîchères dans les communes d'Abomey-Calavi et de Sô-Ava dans le cadre d'un processus de certification SPG, visant à améliorer la qualité des productions et à faciliter leur reconnaissance sur les marchés locaux.

Cette expérience offre un terrain d'apprentissage utile sur les apports, les limites et les conditions d'efficacité du SPG dans les filières maraîchères agroécologiques locales. La présente note analyse les conditions nécessaires pour que ce dispositif passe d'un mécanisme de contrôle participatif à un véritable levier de valorisation économique pour les petits producteurs.

Pratiques

L'accompagnement mis en œuvre par ACED et le GRET s'inscrit dans une démarche progressive, visant à assurer l'adhésion des coopératives, le renforcement de leurs capacités et leur conformité aux exigences du SPG, tout en veillant à l'alignement avec les attentes des clients/consommateurs en matière de qualité et de confiance.

Sensibilisation et engagement des acteurs

Le processus débute par une phase de sensibilisation des producteurs, organisée directement sur les sites de production. Cette étape vise à présenter les fondamentaux du dispositif, notamment :

- les principes de l'agroécologie ;
- les exigences du SPG ;
- les avantages et les contraintes liés à la certification.

Ces échanges permettent de susciter l'adhésion volontaire des producteurs et d'identifier les coopératives disposées à s'engager dans le processus de certification. Ils permettent aussi de clarifier les motivations des producteurs : santé, qualité des sols et meilleure valorisation des produits.

Cadrage institutionnel et planification

En 2022, la Fédération des Unions de Producteurs du Bénin (FUPRO) a accompagné les coopératives dans le processus de certification. En 2024, en raison d'incertitudes institutionnelles autour de la gouvernance du SPG et du portage de la marque "SPG Bio Bénin", il a fallu clarifier qui, entre la FUPRO et le Réseau national des initiatives agroécologiques, biologiques, participatives et équitables du Bénin (ReNABIO), accompagnerait les coopératives. Cette situation a ralenti le processus. Finalement, c'est le ReNABIO qui a pris le relais et accompagné les coopératives jusqu'à la certification.

Cette phase a permis de :

- clarifier les rôles et responsabilités des acteurs ;
- planifier les étapes du processus de certification ;
- structurer la coordination entre toutes les parties prenantes.

Cette phase a également révélé la nécessité d'un cadre de gouvernance plus lisible autour du dispositif.

Renforcement des capacités et mise en conformité

Les coopératives bénéficient ensuite d'un accompagnement technique à travers des sessions de formation théoriques et pratiques animés par ReNABIO. Ces formations portent notamment sur :

- les pratiques agroécologiques ;
- les normes de production biologique béninoises ;
- les outils de suivi (cahiers de culture, fiches d'engagement) ;
- les principes du contrôle participatif.

Parallèlement, les producteurs mettent en application ces exigences sur leurs parcelles, en adoptant des pratiques conformes telles que l'utilisation de bio-intrants, l'amélioration des techniques culturales et la mise en place de systèmes de traçabilité. On note toutefois que la traçabilité reste un point à renforcer : certaines coopératives rencontrent des difficultés dans le remplissage des documents, notamment en raison du temps requis et de contraintes liées à l'analphabétisme.

Mise en place des organes et du système de contrôle participatif

Le SPG béninois repose sur un dispositif de contrôle interne impliquant plusieurs organes complémentaires, garants de la crédibilité du système. Ces organes sont progressivement mis en place et opérationnalisés.

Les trinômes d'enquête constituent le premier niveau de contrôle. Ils sont généralement composés de producteurs et parfois de consommateurs, et sont chargés de réaliser des visites croisées sur les exploitations afin d'évaluer les pratiques agricoles et la conformité au cahier des charges

Les groupes de contrôle, constitués des membres de la coopérative assurent un rôle de supervision et d'analyse des observations issues des enquêtes de terrain. Ils contribuent à consolider les informations collectées et à formuler des avis techniques.

Le Bureau Local de Contrôle et de Certification (BLCC) est composé de producteurs provenant de chacun des trois trinômes d'enquête et d'au moins deux consommateurs. Il est chargé d'examiner les rapports d'enquête, de valider les résultats et de statuer sur l'attribution de la certification.

Le Comité de Régulation et d'Évaluation (CRE) est composé de deux représentants de la ReNABIO, d'un représentant d'une institution de recherche, d'un représentant d'une organisation non gouvernementale, ainsi

que de représentants des groupements et des consommateurs. Il constitue l'instance décisionnelle pour l'attribution de la certification SPG. À ce titre, il examine les résultats des enquêtes de terrain, le rapport du BLCC, effectuée des visites de terrain, puis statue sur la certification des coopératives, les mentions des membres en la validant ou non. Ce système participatif permet de renforcer la transparence, la confiance et l'apprentissage collectif entre les acteurs. Son efficacité dépend toutefois de la régularité des contrôles, de la qualité des données renseignées et du maintien des outils de suivi dans la durée.

Évaluation et attribution de la certification

La phase finale du processus est consacrée à l'évaluation des coopératives. Les rapports issus des visites de terrain sont analysés par les organes du SPG, en particulier le CRE.

Sur la base de ces évaluations :

- les coopératives conformes obtiennent la certification SPG ;
- des mentions individuelles sont attribuées aux producteurs selon leur niveau de conformité.

Dans le cadre de l'accompagnement réalisé par ACED et le GRET, ce processus a permis la certification de cinq coopératives entre 2022 et 2024 dans les communes de Sô-Ava et d'Abomey-Calavi. Il s'agit de trois coopératives certifiées lors d'une première phase à Sô-Ava et de deux coopératives certifiées plus récemment à Abomey-Calavi.

Leçons apprises et recommandations

Leçons apprises

Malgré les efforts d'accompagnement, l'expérience de mise en œuvre du SPG au Bénin met en évidence plusieurs limites structurelles et financières qui affectent son efficacité et sa crédibilité. Ces limites ne remettent pas en cause l'intérêt du SPG, mais réduisent sa portée comme levier économique pour les petits producteurs.

► Une gouvernance encore insuffisamment clarifiée autour du portage du SPG

Le SPG au Bénin évolue dans un contexte institutionnel marqué par des incertitudes autour du portage, de l'animation et de la gouvernance de la marque "SPG Bio Bénin". Deux principales organisations, à savoir la FUPRO et le ReNABIO, interviennent dans le dispositif et se positionnent comme structures garantes ou porteuses de la marque.

Cette situation engendre un manque de clarté dans les responsabilités, des divergences sur les modalités de certification et, pour les coopératives, une faible lisibilité des règles de décision, des coûts et des responsabilités institutionnelles. Ces incertitudes ont directement affecté la mise en œuvre des activités en 2024 et ralenti l'accompagnement des coopératives vers la certification.

► Une augmentation des coûts de certification

Un constat majeur concerne la hausse significative des coûts liés à la certification SPG, remettant en cause son accessibilité pour les petits producteurs.

Entre 2022 et 2024, les frais d'adhésion des coopératives sont passés d'environ 50 000 FCFA à 100 000 FCFA. À cela s'ajoutent des frais individuels par producteur, estimés entre 5 000 et 10 000 FCFA, ainsi que des coûts supplémentaires liés aux formations et aux mentions, pouvant atteindre 10 000 à 20 000 FCFA.

Cette augmentation, jugée peu transparente, a fortement limité l'accès des coopératives au dispositif et a contribué à la réduction des ambitions du projet, avec un passage de 32 coopératives prévues à seulement 2 certifiées en 2024.

► Une reconnaissance encore limitée du label SPG sur le marché

La reconnaissance du label SPG reste encore limitée auprès des consommateurs et des acheteurs structurés. En effet :

- le label SPG est peu connu des consommateurs ;
- il est faiblement reconnu par les acteurs structurés (restaurants, hôtels, marchés institutionnels) ;
- aucune stratégie nationale efficace de promotion n'est véritablement mise en œuvre.

On observe que les coopératives utilisent peu le logo SPG et que même certains acheteurs réguliers s'appuient davantage sur la confiance construite avec les producteurs que sur la marque elle-même. Dans ces conditions, le label peine à jouer son rôle de différenciation sur le marché.

► Une contribution limitée à l'accès au marché

Au-delà de la reconnaissance du label, l'enjeu principal reste sa conversion en avantages commerciaux concrets pour les coopératives. Les coopératives continuent de commercialiser leurs produits principalement grâce à :

- la qualité intrinsèque des produits ;
- la confiance établie avec les clients ;
- les circuits courts et les relations directes.

La valeur commerciale du SPG reste donc conditionnelle : les produits certifiés peuvent s'écouler plus facilement, mais le label ne garantit ni un prix premium systématique ni l'absorption de toute l'offre. Certains acheteurs spécialisés, comme Agrikoo, offrent des avantages ponctuels, mais ceux-ci varient selon les coopératives, les produits et la régularité de l'approvisionnement.

► Une rentabilité économique encore insuffisamment documentée

Au-delà du label, la rentabilité réelle de la production agroécologique certifiée reste insuffisamment documentée. Les données disponibles et les perceptions des producteurs ne convergent pas toujours sur les coûts de production, notamment la main-d'œuvre, les intrants biologiques et les matières premières nécessaires aux bio-intrants. Des comptes d'exploitation suivis au fil de la saison, par coopérative et par spéculation, sont nécessaires pour distinguer les effets liés aux pratiques agroécologiques, à la certification et aux relations commerciales.

► Une planification offre-demande encore insuffisante

L'accès au marché dépend aussi de la capacité des coopératives à planifier leur production selon les besoins des acheteurs. Or, les calendriers culturels sont encore peu négociés avec les principaux clients. Une meilleure coordination entre coopératives et acheteurs permettrait de limiter les ruptures d'approvisionnement, notamment à Sô-Ava en période d'inondation, et de mieux valoriser la complémentarité avec les coopératives d'Abomey-Calavi.

Recommandations

Les recommandations suivantes visent à consolider le SPG comme un dispositif à la fois crédible, accessible et utile pour les producteurs, en agissant sur trois leviers complémentaires : la gouvernance, la viabilité économique du dispositif et son articulation avec les marchés. Elles s'adressent principalement aux organismes porteurs de la marque SPG Bénin ainsi qu'aux organismes de développement appuyant des groupes d'agriculteurs dans cette démarche.

► Clarifier la gouvernance du dispositif

Clarifier le portage de la marque SPG Bio Bénin, les responsabilités de certification, les modalités de renouvellement, les coûts applicables et les mécanismes de redevabilité vis-à-vis des coopératives. Cette clarification est nécessaire pour renforcer la coordination entre les acteurs et la confiance des producteurs dans le dispositif.

► Rendre le modèle économique plus accessible et transparent

Harmoniser les frais de certification, réduire les charges supportées par les coopératives les plus vulnérables et publier une grille claire des coûts liés à l'adhésion, à la certification, aux mentions individuelles et au renouvellement.

► Objectiver la rentabilité de la certification

Réaliser des comptes d'exploitation suivis par coopérative et par spéculation afin de mieux distinguer les effets liés aux pratiques agroécologiques, à la certification et aux relations commerciales. Ces données permettront d'apprécier la rentabilité réelle du dispositif et de fixer des prix plus justes pour les producteurs.

► Renforcer la valorisation commerciale du label

Développer des actions de communication ciblant les consommateurs,

les acheteurs structurés, les distributeurs spécialisés, les cantines et les marchés institutionnels, en s'appuyant sur des arguments simples et vérifiables : qualité sanitaire, traçabilité, pratiques agroécologiques et confiance locale.

► **Articuler le SPG avec une stratégie de marché**

Planifier la production avec les acheteurs, suivre les volumes vendus, les prix, les marges et les débouchés par canal de commercialisation, et valoriser la complémentarité entre les coopératives de Sô-Ava et d'Abomey-Calavi afin de réduire les ruptures d'approvisionnement.

► **Conditionner l'extension à des prérequis clairs**

Vérifier, avant toute extension de la certification, l'existence d'un marché capable d'absorber les volumes certifiés, la possibilité d'un prix suffisamment rémunérateur, la capacité des coopératives à assurer la traçabilité, ainsi que la clarté du modèle de gouvernance et de financement du SPG. Cette précaution permettrait d'éviter de faire supporter aux producteurs des coûts de certification sans bénéfice économique suffisamment démontré.

Références bibliographiques

- [1] ACED & GRET (2024). Rapport intermédiaire du projet « *Des légumes savoureux et sains dans nos assiettes (LSSA)* ». Abomey-Calavi : Centre Africain pour le Développement Équitable & Groupe de recherche et d'échanges technologiques.
- [2] ACED & GRET (2025). Rapport intermédiaire du projet « *Des légumes savoureux et sains dans nos assiettes (LSSA)* ». Abomey-Calavi : Centre Africain pour le Développement Équitable & Groupe de recherche et d'échanges technologiques.
- [3] ACED (2024). Note sur les objectifs de la certification des groupements – Projet « *Des légumes savoureux et sains dans nos assiettes (LSSA)* ». Abomey-Calavi : Centre Africain pour le Développement Équitable.
- [4] Scholle, J. (2025). Mission de suivi « *Appui technique en backstopping au projet «Des légumes savoureux et sains dans nos assiettes» (LSSA)* et réalisation d'état des lieux des groupements maraîchers ayant bénéficié de la certification Système Participatif de Garantie (SPG) » Sud Bénin : Centre Africain pour le Développement Équitable.



Centre Africain pour le Développement Équitable

Le Centre Africain pour le Développement Équitable (ACED) est un think-and-do tank à but non lucratif qui œuvre en Afrique francophone pour faire en sorte que les connaissances éclairent réellement les politiques et les pratiques en faveur d'un développement inclusif et durable. ACED s'attaque au fossé persistant entre la production de connaissances et leur utilisation effective en renforçant trois dimensions essentielles des systèmes d'élaboration des politiques publiques : la pertinence des connaissances, leur accessibilité et leur utilisation.

Grâce à son modèle d'intervention, ACED accompagne les décideurs politiques, les praticiens et les partenaires du développement dans la résolution des défis de développement grâce à des décisions mieux informées par les données probantes. Nous travaillons à ce que les connaissances soient alignées sur leurs priorités, accessibles dans des formats utilisables, et intégrées de manière efficace dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes.

En renforçant ces trois dimensions, ACED aide les décideurs à mobiliser des données probantes de qualité sur les emplois décents, l'égalité de genre et le bien-être. En travaillant avec les écosystèmes de politiques publiques et les acteurs locaux, ACED transforme les connaissances en solutions concrètes qui améliorent les conditions de vie et favorisent un développement plus équitable.

Pour en savoir plus, visitez www.acedafrica.org ou contactez contact@acedafrica.org.



Abomey-Calavi, Bénin

+229 693 621 21

contact@acedafrica.org